

PARLOIR

Les parents peuvent voir leurs enfants tous les jours de la semaine de 10 hrs à 10 $\frac{1}{2}$ hrs, de midi à une heure, et de 4 hrs à 4 $\frac{1}{2}$ hrs; les jours de congé, toute la journée en été, l'après-midi seulement en hiver; le dimanche, de midi à une heure et après les vêpres jusqu'à 4 $\frac{1}{2}$ hrs. On ne permettra pas aux élèves d'aller au parloir hors des heures ici mentionnées. Les élèves ne peuvent sortir en ville qu'avec leurs parents.

CONDITIONS D'ADMISSION

PENSION ET INSTRUCTION

Prix pour les pensionnaires - - - - -	\$100 00
« pour les externes - - - - -	15 00

La pension se paie d'avance en trois termes égaux, à la rentrée, au 15 décembre, et au 1er avril.

Le Séminaire ne s'engage à faire aucune réduction pour une absence pendant l'année scolaire.

COSTUME

Il consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches, descendant plus bas que le genou, une ceinture en laine verte, pantalon noir, une casquette en drap bleu avec une nervure blanche. En hiver, on permet l'usage de casques ordinaires.